



PROCÈS VERBAL

de la séance n° 3 du Conseil d'Administration
du Mardi 7 février 2017



ORDRE du JOUR :

- ❖ Fonctionnement de l'établissement
 - Dotation horaire globale 2017-2018 (les documents seront transmis après la réunion de travail du Conseil Pédagogique)
- ❖ Affaires financières
 - DBM pour information
 - Sorties scolaires
 - Acceptation de dons
- ❖ Informations
 - Conventions diverses
 - Choix des outils Vie Scolaire
- ❖ Questions diverses

Le Principal

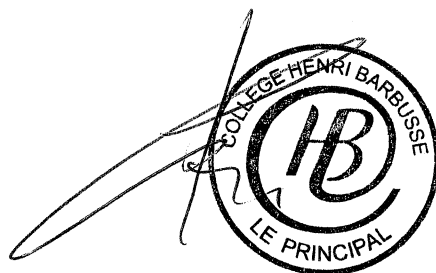
Téléphone
05.59.64.63.66

Télécopie
05.59.64.89.97

Courriel
pr.0640023c@ac-bordeaux.fr

Collège Henri Barbusse
21 rue Séverin Latappy
64340 BOUCAU

Le Président,
Marcel CECCHETTI



Le Secrétaire de séance,
Nadège LASSERRE

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

	Présent	Absent	Excusé	OBSERVATIONS
MEMBRES DE DROIT				
M. CECCHETTI Marcel – Principal	✓			
Mme BOU Florence – Adjoint-Gestionnaire	✓			
Mme MINGOUOLO Valérie – Conseillère Principale d'Education	✓			
PERSONNALITÉS				
M. MARTIN Christophe – Conseiller Départemental, Représentant du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques				
Mme BROCARD Juliette - Conseillère Départementale, Représentante du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques		✓	✓	
Mme THEBAUD Marie-Ange – Représentante de l'agglomération du BAB (membre consultatif)		✓	✓	
M. BECRET Guy – Personnalité qualifiée Conseil Général	✓			
Mme CHAMPAGNE Monique – Personnalité qualifiée Direction Académique	✓			
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION				
M. ARAM Hervé	✓			
M. DALMEYDA Franklin	✓			
Mme IRAMUNO Aurélia		✓		Remplacée par Mme LASSERRE
Mme MEURISSE-MORIN Delphine	✓			
M. MOURGUIART Alain	✓			
Mme OLINET Claire		✓		Remplacée par Mme BODAR
Mme BODAR Florence (membre suppléante)	✓			
Mme BOUBEE Marie-Eve (membre suppléante)				
Mme DUCOUDRE Marie-Pascale (membre suppléante)				
Mme LASSERRE Nadège (membre suppléante)	✓			
Mme MURO Patricia (membre suppléante)				
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS A.S.S. et A.T.T.				
M. COUPE Gérard		✓		Maladie
M. GUTIERREZ Carlos	✓			
Mme DUBOS Véronique (membre suppléante)				
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES				
Mme BERGEON Dominique (APA)	✓			
Mme DUTHEIL Karine (APA)	✓			
Mme RENARD Sandy (APA)				
M. REVEILLERE Ludovic (FCPE)	✓			
Mme SANGLA Laurence (FCPE)	✓			
Mme TRINQUÉ Claire (FCPE)	✓			
Mme ABADIE Stéphanie (APA)				
Mme EMERAND Katia (APA)				
Mme PAUL-VIDAL Emilie (APA)	✓			
Mme LANDEMAINE Vania (FCPE)	✓			Invitée
M. LASSERRE Jérôme (FCPE)				
Mme SABATIER Françoise (FCPE)	✓			Invitée
REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES				
M. OUIKHLEF Zakaria	✓			
Mlle VOUGNON Axelle				
Mlle BENMICHICH Tizia (membre suppléante)				
Mlle DELHOMME Lily Kim (membre suppléante)				

PROCÈS VERBAL

De la séance du Conseil d'Administration du Mardi 7 février 2017



OBJET : INTRODUCTION

Réservé à Monsieur le
Recteur d'académie

Monsieur le Principal ouvre la séance à 17H40, 19 membres sont présents.

Le Principal souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse Mme THEBAUD.

Mesdames LANDEMAINE et SABATIER, représentantes suppléantes FCPE sont présentes à titre d'invitées.

Avec l'arrivée de Mme DUTHEIL à 17h43, **20 membres** du Conseil d'administration sont présents. Le quorum de 13 est atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Nadège LASSERRE, représentante des personnels enseignants et d'éducation.

Monsieur le Principal demande que le compte rendu du CA N°2 du 1^{er} décembre 2016 soit approuvé. En l'absence de questions ou de remarques, le compte rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2016 est adopté à l'unanimité des 20 votants présents.

Révision de l'ordre du jour :

Monsieur le principal propose de supprimer le point sur le choix des outils vie scolaire à l'ordre du jour qui devient :

- ❖ Fonctionnement de l'établissement
 - Dotation horaire globale 2017-2018 (les documents seront transmis après la réunion de travail du Conseil Pédagogique)
- ❖ Affaires financières
 - DBM pour information
 - Sorties scolaires
 - Acceptation de dons
- ❖ Informations
 - Conventions diverses
- ❖ Questions diverses

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité des 20 votants présents.



◆ **DGH 2017/2018**

Monsieur le Principal détaille les modalités d'attribution de la dotation par l'Inspecteur d'Académie puis propose une répartition travaillée en amont avec les enseignants en conseil pédagogique et en commission permanente.

Ces explications sont appuyées par les documents transmis aux membres du CA et vidéo-projetés.

Annnonce des effectifs retenus par M. l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée 2017.

Les seuils retenus par division sont de 28 élèves en 6ème et de 30 pour les autres niveaux.

Niveau	Effectifs	Divisions	Eff/Div
6 ^{ème}	67	3	22,33
5 ^{ème}	80	3	26,7

Niveau	Effectifs	Divisions	Eff/Div
4 ^{ème}	75	3	25
3 ^{ème}	62	3	20,7

Rappels : Les élèves ne doivent pas dépasser 26h/semaine :

- 22h + 4 h pour les 6èmes
- 23h + 3h pour les autres niveaux

Tableau n°1 Dotation horaires officiels

Considérant l'horaire officiel de chaque discipline, les heures de complément, la dotation veille de sortie de REP, le financement des heures d'UNSS et les ARE (*Activité à Responsabilité Etablissement*), cela représente pour l'année un total de 384 heures auxquelles s'ajouteront 2h pour les deux enseignants exerçant sur deux communes différentes.

→ Soit 386h.

Tableau n°2 Proposition de répartition

La mise en place de l'AP, de l'option Latin ainsi que les demandes des enseignants en Conseil Pédagogique nous conduisent à la répartition proposée sur le document de travail N°2.

Regret des représentants de l'A.P.A. concernant les heures d'études placées au milieu de la journée.

Réponses du Principal et des enseignants : Tous les élèves ne peuvent arriver à 8h, ces heures sont nécessaires pour des travaux de groupe et elles permettent aux élèves de bénéficier de la présence d'un adulte pour les aider.

Tableau n°3 : TRM (tableau de répartition des moyens)

Les besoins par disciplines sont reportés dans le tableau N°3 qui fait alors apparaître les heures postes (HP) et les heures supplémentaires années (HSA).

Les enseignantes de Musique et d'Arts Plastiques, complèteront leur service dans un autre établissement, comme depuis quelques années, sous la forme d'un CSD (Complément de Service Donné)

En Espagnol, l'excédent de 10h sera assuré par un enseignant sous la forme d'un BMP (Bloc de Moyen Provisoire) ou d'un CSR (Complément de Service Reçu).

De la même façon, afin de limiter les heures supplémentaires en français, et en accord avec l'équipe, Monsieur le Principal a demandé un Bloc de Moyen Provisoire de 6h (BMP) que la DSDEN a accepté de créer.

M. Cecchetti affirme dès lors qu'il n'y aura ni suppression, ni création de poste à la prochaine rentrée.

Les effectifs étant en progression, il se veut rassurant sur l'avenir et les éventuelles menaces de suppression qui auraient pu planer par le passé.

Sur ce document figurent aussi les ARE (heure de laboratoire en Sciences Physiques et SVT ainsi que l'heure de chorale).

Le Principal fait remarquer le pourcentage d'heures supplémentaires (9,07 %) qu'il juge élevé pour la taille de notre établissement.

Inquiétudes de M. Martin concernant les 10,5h manquantes en espagnol. M. Cecchetti répond qu'il ne manquera personne. Un enseignant, en sous service dans un autre établissement assurera ces heures, c'est le cas depuis plusieurs années.

Inquiétudes de Mme Bergeon quant au nombre d'élèves de 4ème partant en Prépa Pro à la fin de l'année. Le Principal répond qu'il est difficile aujourd'hui de connaître l'orientation des élèves de 4^{ème} et rappelle que 9 élèves sont partis en Prépa Pro l'an passé.

M. Aram souligne l'importance d'avoir récupéré une division supplémentaire en 3ème.

M. Cecchetti assure que ces moyens sont à ce jour actés même si l'effectif n'atteint pas les 284 élèves pris en compte par M. l'Inspecteur d'Académie.

Le collège est donc doté d'1,36 heure/élève (H/É en légère augmentation 1,31 en 2016/2017) et de 3,75 IMP (Indemnités pour Missions Particulières) comme l'an passé.

Monsieur le Principal se veut rassurant sur la préparation de rentrée 2017 et invite les membres du CA à voter sur la répartition des moyens attribués.

La répartition de la DGH est adoptée à l'unanimité des 20 votants.

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES

**Réservé à Monsieur le
Recteur d'académie**

◆ **Voyages**

DON du FSE pour le voyage en Italie

Madame BOU propose d'accepter un don de 803,25 € de la part du F.S.E. (ce don figurait sur le budget prévisionnel adopté lors du CA du 3 novembre 2016) permettant ainsi de réduire la part des familles pour le voyage en Italie. Le coût du séjour serait alors de 370€ par élève.

Remarque des représentants de l'A.P.A qui juge l'opération galettes tardive.

Mme Meurisse indique que cette opération a rapporté 60 € au F.S.E. et que la recette globale de toutes les actions menées par les élèves a été marquée dans leur carnet de liaison.

La proposition de don est approuvée à l'unanimité des 20 votants.

Nouveau tarif pour le voyage en Espagne

Pour le voyage en Espagne, le coût par participant figurant dans le contrat transmis par le voyageur est inférieur à celui initialement prévu sur le devis. La participation des familles passerait alors de 340 à 326,60€ par élève.

Le nouveau tarif est approuvé à l'unanimité des 20 votants.

DBM pour information concernant la subvention de 300€ de la commune de BOUCAU pour le voyage à Paris

M. Cecchetti remercie la Mairie de Boucau qui a pris en charge la participation des familles (75€/élève) pour le voyage à Paris.

DBM pour vote concernant la répartition du reliquat de la subvention FPAE

Mme Bou indique qu'une subvention fléchée FPAE d'un montant de 1306,75€ n'a pas été utilisée et peut donc être intégrée au budget.

Elle propose donc de répartir cette somme ainsi :

- 500€ pour aider les familles qui le demanderaient (VE),
- 806,75 € pour financer des actions ponctuelles (AP) comme la sortie d'une classe de 4ème avec M. Aram au spectacle (prise en charge du prix des places : 8€ par élève).

La répartition est approuvée à l'unanimité des 20 votants.

◆ Contrats et conventions

Contrats

Fournisseur d'électricité

L'adhésion au groupement de commande concernant la fourniture d'électricité arrive à échéance au 21/12/2017. Faut-il adhérer au groupement de commandes national, l'UGAP, ou signer à nouveau avec le groupement local, le SDEPA ?

L'intérêt de la 2ème solution est d'avoir des interlocuteurs de proximité qui connaissent l'environnement local.

Vote : Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

L'adhésion à la SDEPA est adoptée.

Mur d'escalade

Un contrat de 3 ans pour assurer l'entretien du mur d'escalade doit être validé. Le montant de ce contrat serait de 703,2 €. Les représentants des parents remarquent que le coût lié aux transports est plus élevé que la main-d'œuvre.

Mme Bou répond qu'aucune entreprise locale n'avait le matériel nécessaire (nacelle ou cordistes).

M. Mourguiart précise qu'il s'agit de la société spécialisée qui a installé le mur, que l'accès au mur est difficile et que le montant ne le choque pas.

M. Martin suggère de se rapprocher des structures locales qui possèdent un mur pour savoir avec quelle entreprise ils travaillent et comparer les devis.

Vote : Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

La signature du contrat est adoptée.

Matériel de la cuisine

Le matériel de la cuisine (chaud, froid, lingerie) doit être vérifié. Mme Bou propose de faire appel à la société SARRAT qui a installé le matériel. Un forfait serait souscrit d'une valeur de 3120€ (2376€/année + 620€ pour les petites pannes).

Les représentants des parents trouvent ce montant élevé, cette entreprise ayant la réputation de ne pas être « bon marché ».

M. Cecchetti rappelle que cette société a été choisie par le Conseil Départemental après un appel d'offre. Il assure aussi leur sérieux ; la société est intervenue dès lundi après les dégâts causés par les intempéries de ce week-end (chute du moteur de la chambre froide et fuite d'eau au niveau de la trappe de désembuage).

Vote : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 2

Le choix de la société SARRAT est adopté.

Conventions

Utilisation du gymnase

La municipalité sollicite l'établissement pour pouvoir utiliser le gymnase durant les prochaines vacances. L'école primaire Langevin s'en sert déjà sur le temps scolaire pour les T.A.P. (temps d'activité périscolaire).

Monsieur le Principal propose d'adopter une modification de la convention :

La convention d'utilisation du gymnase par l'école Langevin est approuvée à l'unanimité des 20 votants.

L'association de danse Eskuz Esku sollicite l'établissement pour pouvoir utiliser le gymnase un dimanche par mois. Aucun matériel ne serait utilisé. Les danseurs évolueront en chaussettes ou pieds nus.

M. Martin rappelle que cette convention dépend d'une entente tripartite,

M. Cecchetti précise que l'association est boucalaise et bien identifiée par la Mairie.

La convention avec l'association ESKUZ ESKU est approuvée à l'unanimité des 20 votants.

◆ **Questions diverses de la part des enseignants**

Le manque de personnels d'entretien

Les enseignants dénoncent le non remplacement des agents de service.

La surface du collège a augmenté de 1443 m² pour le bâti et de 2000 m² en extérieur sans compter les anciens locaux (gymnase).

M. Cecchetti rappelle que Mme MARTHE (Chef du Pôle de gestion des personnels départementaux des collèges) et Mme HERTOUX (Coordinatrice des personnels départementaux des collèges) ont visité le nouveau collège en octobre et constaté la sous dotation d'effectif au regard de l'augmentation des surfaces.

Monsieur le Principal a envoyé un courrier le 24 novembre 2016 pour alerter les services concernés quant au manque de moyen.

Il a reçu une réponse le 31 janvier indiquant que le collège était fléché prioritaire et que le redéploiement d'un agent devrait permettre à ce dernier de venir compléter l'équipe en place.

M. Martin confirme cette nouvelle sans donner de date précise. Il indique que le département considérait jusqu'alors qu'il y aurait moins de maintenance car les locaux étaient neufs et que les équipements étaient plus performants. Il s'étonne cependant du non remplacement des contractuels.

A noter qu'à l'échelle départementale, il n'y a pas de création de poste d'agent.

Mme Bou fait remarquer que les remplacements des titulaires sont rapides mais, qu'à l'heure actuelle, le personnel du collège ne peut plus tout assurer.

M. Gutierrez dit que les différents arrêts maladie sont liés au surplus de travail et à la fatigue. Il précise aussi que le dernier contractuel a signé un contrat de droit privé.

Le plateau sportif

M. Cecchetti fait référence à un article paru dans le Sud-Ouest du mois de novembre. Le journaliste évoque la réhabilitation de l'ancien collège. La question est de savoir si les enseignants d'E.P.S. pourront encore utiliser le plateau sportif.

M. Martin répond que deux solutions sont à l'étude :

- conserver le plateau actuel en aménageant un accès le long de la butte
- ou que la mairie cède une surface équivalente au niveau du parking du stade pour aménager un nouveau plateau.

Dans les deux cas, les élèves du collège pourront toujours bénéficier d'un plateau sportif.

◆ **Questions diverses de la part des parents**

La lutte contre le harcèlement (FCPE & APA)

Les représentants de l'APA voudraient savoir quelle décision a été prise au sujet de la mallette des parents. Le chef d'établissement confirme que rien de concret n'avait encore été envisagé.

Ils voudraient que les actions menées au collège soient concentrées et suivies d'une année sur l'autre, que certaines soient assurées par des intervenants extérieurs pour plus d'impact auprès des élèves et qu'un colloque soit organisé en soirée pour informer et responsabiliser les parents.

Mme Minguoulo affirme que l'idée d'un calendrier resserré est illusoire car les intervenants spécialisés sont très pris et que ces actions ne peuvent se faire en grand groupe.

Les téléphones portables

Nouvelle question au sujet des téléphones portables. M. Cecchetti souligne que le téléphone est et restera interdit au sein du collège.

L'accès aux casiers (APA)

Certains représentants regrettent l'impossibilité pour les élèves d'utiliser leur casier à tous les interclasses.

Mme Minguoulo précise que les élèves peuvent s'y rendre à la récréation (toutes les 2 heures), ce qui est plutôt confortable et que beaucoup de casiers sont inoccupés.

Anciens tarifs de la demi-pension (FCPE)

Une information erronée a été distribuée aux parents en début d'année. Mme Bou et M. Cecchetti s'en excusent et précisent que l'agent comptable du collège fait le nécessaire. Un échéancier définitif sera distribué aux familles dès que possible.

Réclamations liées à la demi-pension (APA)

Les adultes travaillant au collège témoignent du fait que les élèves peuvent avoir du « rab » et choisir les accompagnements qui leur plaisent.

Règlement du foyer (FCPE)

Mme Minguoulo annonce que le règlement rédigé par les élèves eux-mêmes est affiché au foyer. M. Cecchetti propose de le mettre sur le site du collège.

Réunions parents/professeurs (APA)

Certains parents voudraient connaître l'horaire de fin de ces réunions car ils hésitent parfois à venir la soirée étant déjà bien entamée.

Cela semble impossible, chaque enseignant quittant les réunions à des heures différentes.

Ils peuvent toujours prendre rendez-vous avec le Professeur Principal en cas d'empêchement.

Calendrier des portes ouvertes des lycées (FCPE)

Mme MEURISSE, professeur principal de 3^{ème}, précise que les informations sont communiquées aux élèves au fur et à mesure qu'elles arrivent.

Monsieur le Principal rappelle les dates du salon EDUCADO (mardi 21 mars 2017 après-midi), de la soirée des Proviseurs qui viennent à la rencontre des parents (mardi 21 mars 2017, 18h00) et des journées Portes Ouvertes des lycées du BAB (Samedi 8 avril 2017)

Problèmes liés aux bus (APA)

Les horaires des bus des lignes 4 et 9 ne correspondent pas à la sortie des élèves. Il est suggéré aux parents de s'adresser à la société Chronoplus.

Abri bus (FCPE)

Les parents demandent si le projet d'abri bus avance. En l'absence de représentants de la mairie, aucune réponse n'est apportée

M. le Principal rappelle que les élèves peuvent s'abriter entre les portails métalliques dans l'enceinte de l'établissement en cas d'intempéries. (sujet abordé lors d'un précédent CA)

Portes ouvertes du collège

M. Cecchetti rappelle que les portes ouvertes du collège auront lieu samedi 11 février 2017, de 9h30 à 12h00.

« Collège au cinéma »

M. Martin donne une dernière information, la commission permanente du Département des Pyrénées Atlantiques accorde une subvention de 578€ au collège pour financer l'opération « collège au cinéma ».

M. le Principal et les enseignants s'en réjouissent et remercient le département et M. MARTIN pour cette belle information.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal remercie l'assemblée pour la richesse des échanges et lève la séance à 20h15.